



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Paris, le 12 décembre 2017

*Secrétariat général
Service du pilotage et de
l'évolution des services*



Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Monique Gauch

monique.gauch@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 95 43

Objet : consultation pour deux formations complémentaires sur le plan de prévention des risques naturels

PREAMBULE

L'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE), service à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire, a pour mission de favoriser l'émergence d'une culture commune du développement durable parmi les agents de l'État.

Au titre de l'article 2-b de son arrêté de création du 9 juillet 2001, l'IFORE a notamment pour mission d'assurer des actions de formation continue au profit des agents du ministère chargé de l'environnement ou des services et établissements publics placés sous sa tutelle ainsi qu'au profit de tous les agents ayant en charge les missions du ministère chargé de l'environnement.

LETTRE DE CONSULTATION

Le Plan de prévention des risques naturels

Contexte

La politique de prévention des risques visant à assurer la sécurité des personnes et des biens dans des zones soumises à des phénomènes naturels, conduite par le Ministère de la transition

écologique et solidaire (MTES) se décline sur l'ensemble des territoires soumis aux risques naturels.

Cette politique consiste à la fois à améliorer la connaissance des risques, leur surveillance, l'information de la population, la prise en compte des risques dans l'aménagement, la réduction de la vulnérabilité, et enfin, à généraliser le retour d'expérience sur les catastrophes. L'outil privilégié de cette politique reste le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Dans ce cadre, l'IFORE recherche un prestataire pour 2 formations :

1) "LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS : UN OUTIL POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION".

Cette formation constitue la formation de base pour tous ceux qui sont dans des cellules risques et prévention des risques naturels ou qui devront travailler sur les PPRN.

1-1 Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation les participants devront être capables de :

- Savoir présenter la politique de prévention des risques naturels et le rôle du PPRN au sein de cette politique
- Identifier les acteurs et savoir se positionner face à ces derniers
- Connaître la procédure d'élaboration d'un PPRN, sa méthodologie, son contenu

1-2 Public

Le public est constitué d'agents de services de l'Etat ou d'établissements publics qui mettent en œuvre la politique du MTES, c'est à dire en général les responsables des services techniques et juridiques concernés par les PPRN, les chargés de mission risques :

- des directions du MTES
- des services extérieurs de l'Etat (DREAL, DDT(M), Préfectures..)

Le nombre de stagiaires sera compris entre 10 et 20 personnes.

1-3 Prestations attendues

Les prestations attendues sont les suivantes :

- élaborer un programme détaillé
- préparer la formation : conception pédagogique incluant des cas pratiques et des retours d'expérience de situations réelles, conception, réalisation et transmission à l'IFORE de supports pédagogiques pour un envoi par voie électronique aux stagiaires, au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Les supports nécessitant une duplication papier sont pris en charge par le prestataire
- animer la session de formation
- participer au bilan de la session

- réaliser une note d'évaluation précisant notamment le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques fixés, les difficultés rencontrées, les propositions d'amélioration

1-4 Modalités de mise en œuvre

Cette consultation porte sur l'année 2018 et 2019. Pour 2018, il est prévu une session de cette formation et au maximum deux.

Chaque session fera l'objet d'une commande expresse et spécifique, qui sera confirmée au plus tard dans les trois semaines précédant le début de la session, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. En l'absence de bon de commande, l'IFORE n'est pas engagé auprès du prestataire.

Les actions de publicité de la formation, d'information du public cible, d'inscription des stagiaires (en ligne sur le site de l'IFORE), de sélection et convocation des stagiaires, de recueil de leur évaluation par un questionnaire électronique, ainsi que l'organisation et la logistique matérielles seront assurés par l'IFORE. La validation du service fait et la mise en paiement sera prononcée au vu du programme, des supports pédagogiques et de la note d'évaluation.

1-5 Dates et Lieu

Le stage se déroulera sur 3 jours - Dates pressenties du **30 janvier au 1^{er} février**

Il se tiendra dans les locaux de l'IFORE, Grande Arche - La Défense

2) FORMATION PRATIQUE À L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN): STAGE DE TERRAIN

Ce stage, application pratique et mise en situation des stagiaires, est complémentaire du 1er

2-1 Objectifs pédagogiques

Permettre aux agents qui élaborent un Plan de Prévention des Risques de passer du terrain à la réalisation des documents du PPR (carte d'aléas, carte des enjeux, ..)

2-2 Public

Le même que dans le précédent

Le nombre de stagiaires sera compris entre 10 et 15 personnes.

2-3 Prestations attendues

Les prestations attendues sont les suivantes :

- élaborer un programme détaillé

- préparer la formation : conception pédagogique incluant des visites de terrain et les applications théoriques en salle, trouver le lieu pour ces visites de terrain et en organiser sur place la logistique, des retours d'expérience de situations réelles, la conception, réalisation et transmission à l'IFORE de supports pédagogiques pour un envoi par voie électronique aux stagiaires, au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Les supports nécessitant une duplication papier sont pris en charge par le prestataire
- animer la session de formation
- participer au bilan de la session
- réaliser une note d'évaluation précisant notamment le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques fixés, les difficultés rencontrées, les propositions d'amélioration

2-4 Modalités de mise en œuvre

Cette consultation porte sur l'année 2018 et 2019. Pour 2018, il est prévu une session de cette formation et au maximum deux.

Chaque session fera l'objet d'une commande expresse et spécifique, qui sera confirmée au plus tard dans les trois semaines précédant le début de la session, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. En l'absence de bon de commande, l'IFORE n'est pas engagé auprès du prestataire.

Les actions de publicité de la formation, d'information du public cible, d'inscription des stagiaires (en ligne sur le site de l'IFORE), de sélection et convocation des stagiaires, de recueil de leur évaluation par un questionnaire électronique seront assurés par l'IFORE. La validation du service fait et la mise en paiement sera prononcée au vu du programme, des supports pédagogiques et de la note d'évaluation.

2-5 Dates et Lieu

Le stage se déroulera sur 3 jours - Dates pressenties du **26 au 28 juin**

Le principe étant une mise en situation, il devra se dérouler en partie sur le terrain et en partie en salle pour le débriefing et l'application théorique.

2-6 L'offre doit comprendre

- Une **note de proposition** succincte précisant présentant les propositions du candidat pour répondre à la prestation,
- Une **présentation de l'organisme** soumissionnaire faisant apparaître son expertise, son expérience, ses références
- Les **profils et référence** de(s) intervenant(s) proposés (CV, recommandations...), mettant si possible en évidence une expérience en matière de PPR et de prévention des risques naturels, une expertise dans le cadre de missions de service public, une expérience en matière de

pédagogie pour adulte, des références pour des actions similaires marquantes, une capacité de travail en équipe, et la connaissance du public cible.

- Un **bordereau de prix pour chacune des deux formations** (forfait global à prix net, incluant les frais de mission du formateur, déplacement, hébergement) avec mention du montant HT et TTC, par jour et par module. Ce bordereau devra être signé du représentant légal.

- Le **présent document signé** ci-dessous par le candidat, visant les engagements et attestations sur l'honneur utiles au stade de cette consultation.

Les **critères de sélection** des offres seront les suivants

- Les propositions pédagogiques
- Les profils et références de(s) intervenant(s), notamment, une expertise dans le cadre de missions de service public, une expérience en matière de pédagogie pour adulte et une connaissance du public cible.
- Le prix

Sera retenu le projet selon les critères suivants :

Prix	30,00 %
Propositions pédagogiques	40,00%
Profils et références du prestataire	30,00 %

Ces propositions seront envoyées, au plus tard le **11 janvier 2018** par voie électronique à l'adresse suivante : monique.gauch@developpement-durable.gouv.fr

Cette consultation porte sur l'année 2018 et 2019. Pour 2018, il est prévu au minimum une session de chaque formation et au maximum deux.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce projet.

Partie réservée au candidat :

Je m'engage, par ma proposition, à accepter les conditions du CCAG Fournitures et Services

Services sociaux et autres services spécifiques et du présent document.

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions juridiques et financières figurant au DC1 et m'engage à transmettre celui-ci sur demande de l'IFORE si mon offre est retenue.

Fait à , le

Signature

Qualité du signataire

-